

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mardi 2 juillet 2024, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge et Lee Angus.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le Conseiller Ghyslain Robert (Absence motivée).

Madame la Mairesse Carole Robert constant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

**2024-097 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant les items suivants :

- 4.4 Pour appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) - Plan de communication - Info-santé 811 options 1, 2 et 3
- 6.2 Pour entériner la nomination de monsieur Luc Rochon à titre de journalier au service des Travaux publics à compter du 30 mai 2024 - Période estivale 2024
- 9.3 Pour octroyer une subvention au Centre du jour et Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

--- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 15.

NOTE 1 : Monsieur le Conseiller Luc Thivierge déclare ses intérêts, à 19 h 17, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux », étant donné qu'il a un lien familial avec l'employé concerné par le procès-verbal du 19 juin 2024 et indique qu'il s'abstient de voter.

**2024-098 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2024 ET LE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 19 JUIN 2024**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 juin 2024 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 juin 2024, tenues à la salle Héritage sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy, Maureen Rice et monsieur le conseiller Lee Angus.

POUR : 4
S'EST ABSTENU : 1

Adoptée à la majorité.

ADMINISTRATION

**2024-099 POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2024-06
- AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS -
COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 238 342,40 \$ -
COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 125 868,57 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2023, la résolution portant le numéro 2023-042, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 2023-006, aux fins d'abroger et remplacer les règlements portant les numéros 001-2018 et 002-2018 et leurs annexes déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégués;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.6 du règlement portant le numéro 2023-006 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation de la Directrice générale et Greffière-trésorière, et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport comptable du mois de juin 2024, portant le numéro 2024-06, totalisant une somme de 364 210,97 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité.

2024-099

3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 238 342,40 \$.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois de juin 2024, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 364 210,97 \$.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy, Maureen Rice et monsieur le conseiller Luc Thivierge.

A voté **CONTRE** : Monsieur le conseiller Lee Angus.

POUR : 4

CONTRE : 1

Adoptée à la majorité.

NOTE 2 : Madame la Conseillère Maureen Rice déclare ses intérêts, à 19 h 20, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux », étant donné qu'elle a un lien hiérarchique avec l'employé et indique qu'elle s'abstient de voter.

**2024-100 POUR AUTORISER LA SIGNATURE -
RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE TRAVAIL -
DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 novembre 2016, la résolution portant le numéro 184-11-2016, aux fins d'embaucher monsieur Michel Lemieux en tant que Directeur du service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du monsieur Michel Lemieux est venu à échéance et que les membres du conseil municipal, réunis en Comité plénier le 25 juin 2024, croient opportun de renouveler son contrat pour une durée de 4 ans.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, la mairesse, madame Carole Robert, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, à signer pour et au nom de la Municipalité du canton de Low le renouvellement du contrat de travail de monsieur Michel Lemieux, directeur du service de Sécurité incendie pour la période du 16 juin 2024 au 15 juin 2028.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses dudit contrat de travail.

2024-100

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOTE 3 : Monsieur le Conseiller Luc Thivierge déclare ses intérêts, à 19 h 21, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux », étant donné qu'il a un lien familial avec l'employé et indique qu'il s'abstient de voter.

2024-101

POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MADAME VALÉRIE LEMIEUX À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Lemieux a transmis le 9 juin 2024, à la Directrice générale et Greffière-trésorière, sa lettre de démission datée du 6 juin 2024.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, la démission de madame Valérie Lemieux à titre de Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, et ce, en date du 9 juin 2024.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour procéder au remplacement.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-102

**POUR APPUYER LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSO) - PLAN DE COMMUNICATION -
INFO-SANTÉ 811 OPTIONS 1, 2 ET 3**

CONSIDÉRANT l'implantation de la ligne Info-Santé 811 afin d'offrir à la population un service 24/7 de consultation téléphonique en matière de santé et de services sociaux;

2024-102

CONSIDÉRANT QUE ce service comporte 3 options différentes soit : l'option 1 – conseils en santé pour tous, l'option 2 – conseils psychosociaux et l'option 3 – guichets d'accès à la première ligne spécifiquement dédiée aux patients orphelins de médecin;

CONSIDÉRANT QUE ce service régional vise à réduire le flot d'usagers se rendant à l'urgence en cas de problèmes de santé mineurs;

CONSIDÉRANT QU'afin de maximiser l'efficacité de la ligne Info-Santé et atteindre le but visé soit de libérer des places à l'urgence pour les cas les plus urgents, un plan de communication terrain expressément dédié à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau doit être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSO possède un service de communications, chapeauté par un directeur et une gestionnaire de communications habiletés à produire un tel plan de communication

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) aux fins de demander au président-directeur général (PDG) du CISSSO, Dr Marc Bilodeau, la production et la mise en place d'un plan de communication spécialement dédié à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin de promouvoir efficacement les options offertes par la ligne Info-Santé 811.
3. Transmet copie de la présente résolution au ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, au Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais, à la direction des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC).
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-103 **POUR MANDATER LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR EFFECTUER L'ACQUISITION DE DEUX STATIONS D'AIR RESPIRABLE (COMPRESSEURS) RÉPONDANT AUX BESOINS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE le territoire vaste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, ce qui engendre un déplacement considérable pour les municipalités pour avoir accès au seul compresseur disponible du territoire, pour les services de sécurité incendie (SSI) du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette distance les SSI doivent se déplacer dans d'autres régions pour répondre à leurs besoins, la nécessité de donner accès à cet équipement à deux endroits sur le territoire devient donc essentielle;

2024-103 CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne peuvent acquérir seules un tel équipement et qu'une demande a été formulée à la MRC pour procéder à l'achat de deux compresseurs, dépense non prévue au budget 2024 de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la dépense, non prévue au budget de la MRCVG, sera répartie conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE suite à son acquisition, la MRC effectuera l'installation d'un compresseur dans les installations du SSI de la Municipalité de Grand-Remous et du SSI de la Municipalité de Kazabazua et que des ententes intermunicipales seront signées avec toutes les municipalités concernées ayant pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les coûts financiers qui s'y rattacheront;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des maires lors de la présentation du projet dans le cadre du préambule du conseil des maires du 18 juin 2024.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER, ET RÉSOLU DE PRÉCISER QUE DES ENTENTES INTERMUNICIPALES SERONT SIGNÉES AVEC TOUTES LES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si la proposition d'amendement à cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROPOSÉ AVEC AMENDEMENT PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE APPUYÉ AVEC AMENDEMENT PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Mandate, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, à la MRCVG à effectuer les travaux nécessaires ayant pour objectif de planifier le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseurs), ainsi que de préparer les ententes intermunicipales avec toutes les Municipalités concernées et la Municipalité de Grand-Remous et la Municipalité de Kazabazua, endroits où les compresseurs seront installés et ce, pour la durée de vie de ces équipements.
3. Confirme que la Municipalité de Low contribuera à l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseurs) et assumera la dépense conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRCVG.
4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PUBLICS

2024-104 POUR RETENIR LES SERVICES DE MONSIEUR JOSHUA WYMAN-FAIRBAIRN À TITRE D'EMPLOYÉ SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2024 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Municipalité du canton de Low déposée dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2024 »;

CONSIDÉRANT l'acceptation de 2 postes pour 8 semaines à 35 heures dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication de l'offre d'emploi le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection formé de la Directrice générale et Greffière-trésorière et du Coordonnateur au service des Travaux publics ont rencontré les candidats retenus en entrevue le 25 juin 2024 et que le Comité recommande au Conseil municipal l'embauche de monsieur Joshua Wyman-Fairbairn à titre d'employé saisonnier au service des Travaux publics pour l'été 2024.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retient, sur la recommandation du Comité de sélection, les services de monsieur Joshua Wyman-Fairbairn à titre d'employé saisonnier pour l'été 2024 au service des Travaux publics pour une durée de 8 semaines, et ce, à compter du 2 juillet 2024, au taux horaire de 17 \$.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOTE 4 : Madame la Conseillère Maureen Rice déclare ses intérêts, à 19 h 30, conformément à l'article 4.1.5 du règlement portant le numéro 2022-008 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », étant donné qu'il y a apparence de conflit dû au lien hiérarchique avec l'employé et indique qu'elle s'abstient de voter.

2024-105 POUR ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR LUC ROCHON À TITRE DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À COMPTER DU 30 MAI 2024 - PÉRIODE ESTIVALE 2024

2024-105 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Low a adopté, lors des séances ordinaires de son Conseil municipal, tenue le 5 octobre 2022 et le 2 octobre 2023, les résolutions portant les numéros 2022-10-272 et 2023-156, aux fins de nommer monsieur Luc Rochon en tant que lieutenant intérimaire du service Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, réunis en Comité plénier le 29 avril 2024, ont autorisé la Directrice générale à déroger à la procédure habituelle d'affichage aux fins de nommer monsieur Luc Rochon à titre de journalier au service des Travaux publics pour la période estivale 2024.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Entérine, sur l'approbation du bureau de la direction générale, la nomination de monsieur Luc Rochon à titre de journalier au service des Travaux publics à compter du 30 mai 2024 pour la période estivale 2024.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Greffière-trésorière et Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy et monsieur le conseiller Luc Thivierge.

A voté **CONTRE** : Monsieur le conseiller Lee Angus

POUR : 3

CONTRE : 1

S'EST ABSTENU : 1

Adoptée à la majorité des membres présents.

HYGIENE DU MILIEU

S/O

URBANISME

2024-106 **POUR RETENIR LES SERVICES DE MONSIEUR ADAM LAFRENIÈRE À TITRE D'EMPLOYÉ SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2024 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME - PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024**

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Municipalité du canton de Low déposée dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2024 »;

CONSIDÉRANT l'acceptation de 2 postes pour 8 semaines à 35 heures dans le cadre de ce programme;

2024-106 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à la publication de l'offre d'emploi le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière a rencontré le candidat retenu en entrevue le 27 juin 2024 et qu'elle recommande au Conseil municipal l'embauche de monsieur Adam Lafrenière à titre d'employé saisonnier au service de l'Environnement et de l'Urbanisme pour l'été 2024.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retient, sur la recommandation du Comité de sélection, les services de monsieur Adam Lafrenière à titre d'employé saisonnier pour l'été 2024 au service de l'Environnement et de l'Urbanisme pour une durée de 8 semaines, et ce, à compter du 2 juillet 2024, au taux horaire de 17 \$.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

2024-107 **POUR OCTROYER UNE SUBVENTION À
L'ÉQUIPE DE HOCKEY SENIOR
PAUGAN FALLS RAPIDS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 novembre 2023, la résolution portant le numéro 2023-177 aux fins d'encourager l'équipe de hockey senior Paugan Falls Rapids;

CONSIDÉRANT QUE les parties soulèvent un engouement dans la population de la Municipalité, le Conseil souhaite renouveler l'offre de commandite - forfait bronze d'une valeur de 500 \$.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Octroie une subvention au montant de 500 \$ pour l'équipe de hockey Paugan Falls Rapids pour soutenir leurs activités sportives.
3. Décrète une dépense au montant totalisant 500 \$ à l'équipe de hockey senior Paugan Falls Rapids.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la subvention octroyée par chèque.

2024-107

5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté **POUR** : Mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen McEvoy, Maureen Rice et Messieurs les conseillers Lee Angus et Luc Thivierge.

POUR : 5

Adoptée à l'unanimité.

2024-108

POUR RETENIR LES SERVICES DE MADAME SHAYLEE MALONEY À TITRE D'EMPLOYÉE SAISONNIÈRE POUR L'ÉTÉ 2024 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low a prévu dans son budget salarial pour l'année fiscale 2024 le salaire de la Responsable de la bibliothèque et que depuis avril 2024 la Responsable de la bibliothèque occupe également le poste d'Adjointe à la Direction générale générant ainsi une économie budgétaire salariale sous le poste de la Responsable à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal, réunis en Comité plénier le 27 mai 2024, suivant le rapport de recommandations daté du 21 mai 2024, ont autorisé la création d'un poste saisonnier, pour l'été 2024, de Commis à la bibliothèque.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication de l'offre d'emploi le 6 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection formé de la Directrice générale et Greffière-trésorière et de la Responsable de la bibliothèque ont rencontré les candidats retenus en entrevue le 27 juin 2024 et que le Comité recommande au Conseil municipal l'embauche de madame Shaylee Maloney à titre d'employée saisonnière à la bibliothèque pour l'été 2024.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Retient, sur la recommandation du Comité de sélection, les services de madame Shaylee Maloney à titre d'employée saisonnière à la bibliothèque pour l'été 2024, pour une durée de 9 semaines, et ce, à compter du 2 juillet 2024, au taux horaire de 16 \$.
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2024-108

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2024-109

POUR OCTROYER UNE SUBVENTION AU CENTRE DU JOUR ET ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LOW, VENOSTA ET BRENNAN'S HILL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Low souhaite supporter les activités des membres de l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill et le Centre du jour pour les aînés.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Octroie une subvention au montant de 900 \$ pour le Centre du jour et de 4 750 \$, pour les activités des membres de l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill, et ce, sur présentation de leurs états financiers.
3. Décrète une dépense au montant totalisant 5 650 \$ à l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill pour qu'elle s'occupe de répartir le montant entre les utilisateurs.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à émettre la subvention octroyée par chèque.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Les fonds estimés à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE, DOCUMENTS ET INFORMATION

Réception d'une résolution de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Pour appuyer la résolution 2024-050 de la Municipalité du canton de Low pour souligner l'importance de l'accessibilité du canton de Low et pour demander la bonification de l'offre de service dans les CLSC.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 39 et se termine à 19 h 50.

2024-110 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOANNE MAYER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 50.

**Madame la Mairesse Carole Robert, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption
de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière

Carole Robert
Mairesse